

Le député du PCRN, Cabral Libii, exige une demande d'explications suite à la libération avortée de deux des principaux prévenus dans l'affaire Martinez Zogo, à savoir Léopold Maxime Eko Eko et Jean-Pierre Amougou Belinga. Une ordonnance de mise en liberté avait été émise par le juge d'instruction, mais des doutes subsistent quant à son authenticité. Le député exige des enquêtes pour déterminer la véracité de l'ordonnance et pour poursuivre les auteurs de toute falsification éventuelle.

Les interrogations du député Cabral Libii

Cabral Libii a exprimé ses préoccupations quant à la manipulation des institutions du pays. L'élu de la Nation soutient que si l'ordonnance de mise en liberté n'est pas authentique, alors le procès-verbal de notification de cette ordonnance ne l'est pas non plus. Le député se demande donc pourquoi aucune enquête n'a été diligentée pour retracer les auteurs d'un faux, d'un usage de faux ou d'un faux en écriture publique. Il s'interroge également sur les éventuels interrogatoires des personnes dont les noms figurent sur le procès-verbal non authentique. Cabral Libii appelle à la transparence dans cette affaire et à rassurer le peuple sur les actions entreprises.

La question de l'authenticité de l'ordonnance

Le juge d'instruction avait pris une ordonnance de libération pour Léopold Maxime Eko Eko et Jean-Pierre Amougou Belinga. Cette décision était basée sur les résultats d'auditions et de confrontations avec l'accusateur principal, le lieutenant-colonel Justin Danwe, qui avaient conduit à la conclusion que leur détention n'était plus nécessaire pour établir la vérité. Cependant, un document circulant sur les réseaux sociaux prétend que les décisions précédentes, y compris l'ordonnance du juge d'instruction, sont des faux.

L'appel à des enquêtes approfondies

Cabral Libii demande que des enquêtes soient menées pour déterminer la véracité de l'ordonnance et pour identifier les responsables d'un éventuel faux. Il insiste sur le besoin de transparence dans cette affaire et sur la nécessité de rassurer le peuple quant à l'intégrité du système judiciaire.